

<https://www.haute-garonne.fr/le-service-departemental-dincendie-et-de-secours-de-la-haute-garonne-sdis31>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

# **Le Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne (SDIS31)**

Rubric

Solidarités

Tag 1

Réseau

Tag 2

Sécurité

Publié le 23 décembre 2019

Reading time

Reading time : 3 minutes

Illustration Image



## Les missions

Le SDIS 31 dispose d'une compétence exclusive à savoir la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Dans le cadre de ses compétences, les missions du SDIS sont les suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- et les secours d'urgence et évacuation des personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.

## Une modernisation engagée

La Haute-Garonne compte **39 centres d'incendie et de secours (CIS)**, répartis dans quatre groupements sur tout le département. Et ce sont 2200 sapeurs-pompiers (dont 13 % de femmes) qui assurent plus de **55 000 interventions chaque année** sur l'ensemble du territoire grâce à une organisation permettant de garantir la réactivité et l'efficacité des opérations de secours.

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) relève de l'autorité du préfet pour sa gestion opérationnelle et de l'autorité du Conseil départemental pour sa gestion administrative et financière. Le Département soutient le service, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Emilienne Poumirol, conseillère départementale est présidente du Conseil départemental.

En 2019, le Conseil départemental a augmenté son soutien au SDIS de 2% – soit 50 millions d'euros – aux dépenses de fonctionnement. Une enveloppe annuelle de **2 millions d'euros est également allouée chaque année pour les investissements.**

**L'objectif ?** Recentrer les missions du SDIS 31 sur l'urgence et redonner son sens au métier de sapeur-pompier en tant que premier maillon de la chaîne de secours. Pour ce faire, une convention entre le SDIS 31 et le SAMU a notamment permis de redéfinir les critères d'intervention des deux services. De même, une convention entre le SDIS 31 et la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) permet de renforcer la coordination entre les forces de police et les pompiers lors de leurs interventions.

Pour faire face à l'augmentation de la population, afin de développer la proximité avec les Haut-Garonnais et de réduire les délais d'intervention des sapeurs-pompiers, **14 nouveaux centres d'incendie et de secours** seront créés dans le département : 4 situés dans la métropole d'ici 2021-2022 (chemin du Sang de Serp, boulevard d'Atlanta, zone du Chapitre et à Aussonne sur le site du futur parc des expositions), ainsi qu'un CIS prévu à Mongiscard à l'horizon 2020. En 2030, le quartier Borderouge aura également sa caserne. Par ailleurs, **6 centres seront reconstruits dans les prochaines années**, à Villefranche-de-Lauragais, Villemur-sur-Tarn, Saint-Martory, Saint-Jory, Saint-Lys et Toulouse-Lougnon ; deux centres seront rénovés à L'Isle-en-Dodon et Bagnères-de-Luchon.

## Faire connaître le métier de sapeur-pompier

Le SDIS, en partenariat avec plusieurs associations locales, organise des actions de sensibilisation, notamment auprès du jeune public. À travers ces rencontres, le SDIS espère aussi sensibiliser les adolescents

à la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention et prévenir ainsi les actes d'incivilité.

Chaque année, l'action « y a pas le feu » propose en outre à des jeunes des quartiers est de Toulouse et d'Empalot de découvrir le métier de sapeur-pompier. Organisé par le service de prévention jeunesse du Conseil départemental et le Service départemental d'incendie et de secours, ce projet vise à favoriser le dialogue entre jeunes et pompiers et promouvoir la citoyenneté et le vivre ensemble en s'appuyant sur des ateliers ludiques et la formation aux premiers secours.

Par ailleurs, depuis octobre 2016, des agents en service civique sont affectés dans les services du SDIS pour une période de neuf mois. Ces volontaires ont pour mission de sensibiliser et d'informer le grand public en matière de prévention des risques, de promouvoir l'engagement de sapeur-pompier volontaire mais également de participer aux actions conduites dans les quartiers.